

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 26 février 2025

Relevé de décisions

Le vingt-six février deux mille vingt-cinq à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, commune de Belmont-Tramonet, sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 18

Date de la convocation : 18/02/2025

Nombre de délégués présents : 15

Votants : 12+3

Pouvoir : 3

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy DUMOLLARD, Virginie GIROD, Martine GOJON, Laurence BOIRON	
Communauté de communes Val Guiers	Georges CAGNIN, Jean-Claude PARAVY, Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ,	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	André BOIS, Thomas ILBERT, Marie-Lise MARCHAIS, Frédéric TOUIHRAT, Christophe VEUILLET,	

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Jean-François HEBRARD, Myriam FERRARI, Daniel TAIN.

Excusés : François MOIROUD, Nicolas VERGUET, Paul REGALLET, Yves BERTHIER, Pascal ZUCCHERO

Pouvoirs : Paul REGALLET à Georges CAGNIN, Pascal ZUCCHERO à Christophe VEUILLET, Yves BERTHIER à Jean-Claude PARAVY.

Préalable : Sans remarque, le compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2023 est validé.

1- Délibérations

➤ Culture :

Le Vice-président Georges Cagnin revient sur la nouvelle démarche VPCT « Vers un Projet Culturel de Territoire ».

Il s'agissait de valider en séance le projet de cette nouvelle convention CTEAC qui s'inscrit dans une démarche beaucoup plus globale Vers un Projet Culturel de Territoire (VPCT) sur les 4 prochaines années 2025-2029 et démarre avec une phase de transition pour 2025.

La chargée de mission, Célia Di Girolamo rappelle que l'évolution principale de cette nouvelle convention CTEAC-VPCT consiste à la mise en place d'un échange concerté avec l'ensemble de la population du territoire de l'APS. Il est également rappelé que cette convention est nourrie des échanges et de grandes orientations émanant des 3 concertations culturelles organisées en 2024 sur le territoire.

A noter ⇒ soirée culturelle le mardi 18 mars à Rochefort à 20h30 à la salle des fêtes où les équipes artistiques et les 4 compagnies associées à cette nouvelle démarche de VPCT seront présentes pour présenter leurs projets et leur programmation 2025.

⇒ Projection en séance de la vidéo de Jim Leblais « Création à l'école » tournée dans le cadre de la CTEAC 2023/2024

⇒ Présentation par Célia du programme des 4 compagnies (Annexe) :

Compagnie La Fabrique des Petites Utopies avec : « En Avant la culture, ici et pour tous ! »,

Compagnie La Vagabonde avec : « La Grande cordée », volet 1 *Fanfare de violons* ; volet 2 *L'homme qui plantait des arbres*,

Compagnie Institut avec : « Flemme » et

Compagnie Camino avec : « L'Âge d'or ».

Le Vice-président à la culture remercie la qualité du travail et de présentation de Célia et précise que ce projet est bel et bien destiné à un large public.

⇒ **Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable et valide la convention cadre CTEAC VPCT 2025-2029**

➤ **Mobilité :**

1-délibération relative au marché sur le PDMS : Plan De Mobilité Simplifié

Il s'agit de la notification du marché pour l'Élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié Phase 1 relative aux enjeux du projet de SERM de la grande aire urbaine de Chambéry - Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard

La Vice-Présidente Marie Lise Marchais et la Chargée de mission mobilité, Claire Bellet, rappellent que le SMAPS est engagé dans le projet de SERM avec les collectivités de Métropole Savoie. Pour le territoire, le SERM se concentrera sur les enjeux de déplacements d'échanges avec le territoire de Chambéry - Métropole Savoie et étudiera les pôles d'échanges multimodaux et les offres de services multimodales structurantes associées, le tout s'appuyant sur l'augmentation de la desserte ferroviaire.

L'élaboration prioritaire d'une Phase 1 d'un PDMS relatif aux enjeux du SERM viserait à se doter d'un outil politique structurant et d'une vision opérationnelle précise, à plus long-terme (horizon 2035) d'une offre de services multimodale une logique multimodale et de rabattement vers les futurs pôles d'échange identifiés au SERM.

C'est pourquoi le SMAPS, pour répondre au calendrier précis et contraint du projet de SERM, fait le choix d'un phasage adapté pour l'élaboration du PDMS tel que décrit ci-dessous. Le parti pris sera ensuite de déclencher le missionnement successif de deux phases :

- d'abord l'identification des autres enjeux de Mobilité du territoire (ayant traits notamment aux mobilités solidaires, mais aussi les mobilités des bourgs-centres et enfin aux mobilités touristiques et saisonnières)
- ensuite leur déclinaison en une stratégie et un plan d'action opérationnel distincts

L'engagement de cette mission a été débattu en Comité de pilotage Mobilités du SMAPS de juin 2024, puis il a été délibéré en Bureau syndical du 10 07 2024 et du 12 12 2024. Le dépôt de demandes de subventions associées à sa réalisation : au Fonds Vert et au Contrat départemental a été validé.

Le budget pour le PDMS est estimé de 70 000 € TTC, dont 28 000 € du montant HT serait pris en charge par le Fonds vert "Mobilités durables en zones rurales" et 15 000 € par le CD73.

Claire Bellet présente en séance du Comité syndical le résultat de l'analyse des offres pour ce marché qui s'est clôturé la semaine précédente. 14 offres ont été reçues ce 21 février. 2 offres arrivées en short list ont fait l'objet d'une analyse puis présentation complémentaire et détaillée : celles de TTK et INDIGGO (Annexe 1.)

- ⇒ ***Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'offre du prestataire INDIGGO à l'unanimité des membres présents sauf 1 voix contre représentée (pouvoir).***

2-Renouvellement pour 3 ans (2025-2027) de la convention cadre relative aux actions de mobilités durables assurées par la SPL Agence Ecomobilité de la Savoie

La Vice-présidente Marie Lise MARCHAIS rappelle que c'est dans ce cadre que depuis 2022 le SMAPS a missionné l'Agence écomobilité pour :

- La réalisation du schéma directeur cyclable de l'Avant-Pays Savoyard, adopté en 2022 ;
- Accompagner la création et assurer le déploiement du dispositif Réflex Vélo depuis 2023 pour des prêts gratuits et accompagnés de VAE aux habitants ;
- La coordination et le déploiement du Défi des écoliers écomobilité dans les écoles depuis 2023
- L'accompagnement des collectivités de Savoie pour le dispositif d'incitations financières au covoiturage depuis octobre 2023 ;
- Assister les EPCI membres au lancement de nouveaux services, comme l'étude de modélisation et le suivi AMO pour l'expérimentation d'un service de Transport à la Demande sur la CC de Yenne depuis septembre 2024 ;
- La réalisation d'études d'aménagements cyclables ou de sécurisation des modes actifs, ou encore de Plans de Mobilités de Centre-Bourg (Novalaise, St-Genix les Villages, Pont-de-Beauvoisin)

L'actuelle convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, il convient de conclure une nouvelle convention cadre, correspondant à un marché de prestations de service, et d'une durée de 3 ans (2025-2027). Le Syndicat Mixte pourrait ainsi confier à l'Agence :

- Un appui stratégique technique et d'aide à la décision pour la définition et le déploiement d'actions de mobilités durables
- Des missions et conseils en mobilités durables, tels que les Plans de Mobilité auprès des organismes employeurs, établissements scolaires, publics précaires etc.
- Des actions de sensibilisation aux enjeux de la mobilité durable par l'intermédiaire d'actions d'informations, de sensibilisation et de promotion ;
- Des études de type faisabilité et de missions de Maîtrise d'œuvre (MOE) ;
- L'exploitation de services de mobilité : services publics de location et consignes vélo, services de covoiturage ;
- La gestion des appels relatifs à un transport public,
- Etc...

Claire Bellet indique qu'une augmentation des coûts/ jour s'élève à environ 8% de hausse pour les 3 prochaines années. Cela correspond à l'évolution de la structure, dont l'effectif s'est fortement accru, avec des frais de structure comportant des coûts de fonctionnement plus importants. En contrepartie, l'équipe technique apporte des compétences spécifiques, une capacité à répondre aux besoins des actionnaires....

⇒ *Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable et valide le renouvellement de la convention avec la SPL Eco mobilité.*

➤ Ressources humaines :

1- délibération relative au remboursement au réel des frais de repas pris par les agents du SMAPS lors de leurs missions

Depuis le 22 septembre 2023, la prise en charge est fixée à 20 € par repas, qu'il s'agisse du repas du midi ou de celui du soir. Le petit-déjeuner ne saurait être pris en charge à ce titre.

Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (20€).

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de l'établissement. Pour rappel, aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas.

Le président propose d'instaurer, à compter du 1er mars 2025, un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

⇒ *Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable et valide cette délibération.*

Remarque de Jean-Claude Paravy → Vérifier si un passage obligatoire en CT est requis

2-Délibération relative au mandatement du CDG73 afin de conclure une convention de participation sur le risque Santé

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant notamment, à compter du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La complémentaire santé recouvre les frais de soins de santé, non couverts ou partiellement couverts, par la Sécurité Sociale, tels que l'achat de médicaments, les frais d'optique, l'aide auditive, le forfait journalier et les frais dentaires.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne peut être inférieure à 15 euros par agent.

Le montant accordé par l'établissement peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

En application de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure « *des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4.* ». La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire.

Le Centre de gestion de la Savoie (Cdg73) a lancé, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

Le Président propose en séance de délibérer et de mandater le Cdg73 à cet effet afin de s'engager dans cette démarche visant à faire bénéficier les agents du SMAPS d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

Il précise que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Cdg73 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, l'établissement aura la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation souscrite par le Cdg73.

⇒ *Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable et valide cette délibération.*

➤ **Budget 2024 :**

- Vote du Compte administratif et du compte de Gestion 2024
- Affectation du résultat

Le Président rappelle que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du BP et des décisions modificatives de l'exercice 2024 et informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Budget Général du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.

Il présente en séance le compte administratif par services et cela s'établit comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2024	CA 2024	BP 2024	CA 2024
total services généraux	147 275,21	128 458,76	363 552,00	363 552,00
total Direction Administration	143 114,15	117 169,36	90 000,00	88 147,34
total Economie	85 500,00	77 967,85	83 900,00	82 137,44
total Tourisme APN N2000	175 730,00	157 733,21	223 580,04	200 284,04
total Mobilité	214 650,00	165 285,61	239 700,00	177 088,02

total Amici	42 001,00	35 070,16	54 200,00	54 450,00
total Alcotra PITER	652 133,05	650 752,61	563 431,72	577 850,37
total Piter+	25 000,00	1 734,90	36 400,00	-
total Leader	61 701,00	70 964,72	59 200,00	9 893,84
Total Culture et Lecture	336 700,00	320 328,42	321 033,00	314 920,98
Total Energie TEPOS COT	118 996,88	85 796,76	101 343,00	69 955,20
Total Habitat	115 160,00	114 184,17	76 601,00	72 973,00
Total Scot	92 650,00	104 411,11	32 400,00	31 638,21
Total fonctionnement	2 356 149	2 161 997,14	2 356 149	2 159 581,58
Total investissement	258 281,49	205 565,32	435 423,41	425 909,53
TOTAL GENERAL	2 614 430	2 367 562,46	2 791 572,22	2 585 491,11

Résultat 2024	
Fonctionnement	2 415,56
Investissement	220 344,21
Total	217 928,65

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget Général :

- Le résultat de la section de fonctionnement présente un **déficit de 2 415,56 €**
- Le résultat de la section d'investissement présente un **excédent de 220 344,21€**

Budget Principal	CA 2024
Recettes de fonctionnement	2 159 581,58€
<i>Dont reprise excédent 2023</i>	0 €
Dépenses de fonctionnement	2 161 997,14€
<i>Dont reprise déficit 2023 (Chapitre 002)</i>	33 976,18€
Résultat de fonctionnement 2024	- 2 415,56€
Recettes d'investissement	425 909,53€
<i>Dont reprise excédent 2023 (Chapitre 001)</i>	192 517,02€
Dépenses d'investissement	205 565,32€
<i>Dont reprise déficit 2023</i>	0 €
Résultat d'investissement 2024	220 344,21€

Le Président du SMAPS quitte ensuite la séance.

Remarque de Jean-Claude Paravy sur le résultat de fonctionnement déficitaire depuis 2 ans.

Réponse de la directrice du SMAPS : Il est rappelé aux élus que le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard reste majoritairement tributaire des dispositifs de financements et particulièrement sur la section de fonctionnement. En effet, certaines recettes à percevoir sont décalées sur le calendrier du dispositif en cours d'exécution et ne permettent pas toujours d'être rattachées.

L'exemple est donné avec une subvention d'ingénierie Leader ou la dépense relative à l'animation sur 2024 n'a pas permis de recevoir la recette (subvention) car l'engagement juridique (arrêté attributif) n'était pas disponible à la clôture de l'exercice 2024.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTER** le compte de gestion du budget général de Madame la Trésorière pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif y afférant pour le même exercice.
- **VOTE** le compte administratif 2024 du budget général présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Le Comité syndical, après avoir examiné le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Le résultat de la section de fonctionnement présente un **déficit de 2 415,56 €**
- Le résultat de la section d'investissement présente un **excédent de 220 344,21€**

Budget Principal	CA 2024
Recettes de fonctionnement	2 159 581,58€
<i>Dont reprise excédent 2023</i>	0 €
Dépenses de fonctionnement	2 161 997,14€
<i>Dont reprise déficit 2023 (Chapitre 002)</i>	33 976,18€
Résultat de fonctionnement 2024	- 2 415,56€
Recettes d'investissement	425 909,53€
<i>Dont reprise excédent 2023 (Chapitre 001)</i>	192 517,02€
Dépenses d'investissement	205 565,32€
<i>Dont reprise déficit 2023</i>	0 €
Résultat d'investissement 2024	220 344,21€

⇒ **AFFECTER** les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté »	2 415,56 €
---	-------------------

On note que le Président est rappelé en séance à l'issu des votes.

3- Actualités

- **Energie** : présentation du bilan du CCR Contrat Chaleur Renouvelable n°1 et projet CCR n°2

La VP Marie Lise Marchais, avec Maxime Pirot, chargé de mission CCR mutualisé entre Grand Lac et le SMAPS présentent le bilan du CCR 1. Les objectifs prévus sont atteints, ainsi la totalité de l'enveloppe financière dédiée à l'animation est accordée.

Ce Contrat présente un bilan positif avec une centaine de projets accompagnés et des objectifs dépassés. 2 projets sortent du lot : Yenne au clos des capucins et Novalaise.

Ils présentent également le projet de nouveau CCR2, à l'échelle départementale et avec une participation du SDES pour l'instruction et l'interface avec l'ADEME. Grand Lac et le SMAPS peuvent poursuivre leur mutualisation pour ce nouveau contrat.

Pour le prochain contrat chaleur 2025-2028, une mutualisation est prévue avec les territoires de SAVOIE et 1 seul interlocuteur pour l'ADEME : le SDES.

La participation des territoires est proposée au prorata de la population pour atteindre les objectifs : 56 Projets dont 20% autres que bois et énergie - et répartir les financements d'animation sur les ressources en ingénierie pour mener à bien ces projets.

A l'échelle du SMAPS : avec l'aide de l'ADEME et du Département sur l'ingénierie, le reste à charge serait de 22 500€ sur les 3 ans. Cette somme pourrait être prise en charge par le COT (ADEME également).

Question sur les zones blanches : animateur identifié sur l'ensemble des zones et la solidarité sur l'ensemble du territoire devrait permettre de ne pas être impacté par les zones blanches.

Le support de présentation pour les deux CCR est joint à ce compte rendu.

Le Président remercie l'animateur Maxime Pirot pour le travail effectué.

⇒ *Décision : Compte tenu des éléments ci-dessus, il est décidé de poursuivre l'animation en mutualisation avec Grand Lac et la poursuite de la mission de Maxime Pirot sur le contrat chaleur et le partenariat avec Grand Lac.*

➤ **SERM** : présentation de l'actualité :

La Vice-présidente Marie Lise Marchais, avec la chargée de mission Claire Belet, partagent l'actualité sur le COPIL de lancement du SERM et sur l'organisation du suivi local.

Les élus du COPIL sont les 3 Présidents + 3 VP mobilité + ML Marchais

➤ **Budget** : information sur la préparation du BP 2025 et les orientations :

Le Président informe l'assemblée des grandes orientations issues des dernières réunions sur les perspectives budgétaires pour l'année 2025.

- **Frais généraux** : intégration des coûts de location des locaux au dernier trimestre et coûts liés au futur déménagement et prise en compte des évolutions de charges
- **Missions générales** : continuité dans les actions et mise en œuvre des dispositifs en cours
 - Tourisme : les actions Observatoire et Montée en compétences se terminent
 - Mobilité : phase de mise en œuvre + SERM + Plan de Mobilité simplifié + AMICI
 - Energie COT : mise en œuvre des plans d'action suite au COT, en lien avec les EPCI
 - Culture : pas d'événement cette année, déploiement nouvelle convention CTEAC
 - Lecture : Ma Bib en fête et poursuite du développement du Rezo Lire
 - SCOT : préparation de la feuille de route pour anticiper 2028
 - Fonds européens Leader et ALCOTRA : mise en place comme prévu selon les dispositifs
 - Habitat : hausse des objectifs sur l'OPAH et déploiement de plus de services
- **Investissements** :
 - Mobilité : ceux prévus dans les plans d'actions des dispositifs
 - Etudes et travaux pour les locaux vont débiter
 - Ils se dessinent excédentaires

Par conséquent :

- Cotisations : évolution sur les bases fiscales à n-1
- Planning de travail : Bureau syndical du 13/03 et vote du BP 27/03 en Comité syndical

- **Audit** : suites prévues, dates de présentation des conclusions :
 - à la CCVG 06 mars et
 - CCLA 20 marsen présence des 3 présidents pour chaque réunion.

- **Locaux** : état d'avancement sous réserve de la remise du travail du programmiste. Ce point est reporté.

4- Questions diverses

- **Informations sur les décisions prises en Bureau depuis le 10/12/24** : 23/01 et 4/02 Voir ci-dessous.

- **Prochaine réunion du Comité syndical** : 27 mars 2025 à 18h30 - Vote du BP


Le Président
Guy DUMOLLARD

(Signature)

Syndicat mixte
Avant-Pays Savoyard
Parc d'activités Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60

- **Informations sur les décisions prises en Bureau depuis le 10/12/24** : 23/01 et 4/02

Bureau du 23/01 :

1- Délibérations :

- **SIG : 2** délibérations relatives aux outils à développer pour la mobilité cyclable et le PDIPR

Contexte : Les deux démarches sont indépendantes et le hasard du calendrier fait qu'elles tombent en même temps. Si validé, alors il sera nécessaire de prendre deux délibérations d'engagement à poursuivre la démarche. Aucun frais à engager en 2025.

1- Développement d'un SIG commun des aménagements cyclables en Savoie

Dans le cadre du Plan Vélo, le Département de la Savoie a missionné AGATE pour mener une réflexion sur l'élaboration d'un SIG commun à tous les territoires disposant d'un schéma directeur des aménagements cyclables. Les objectifs généraux visent à harmoniser à l'échelle du département les données géographiques des aménagements cyclables, aider à la gestion et l'entretien et fournir un outil facilitant les interventions du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La démarche en est encore à ses débuts mais il est nécessaire d'obtenir l'accord des collectivités pour poursuivre le travail.

Présentation par Kévin Gueffier du projet (Annexe1.)

Question de P Z sur la nécessité d'investir dans un outil si le territoire de la CCLA n'est pas concerné

Pas de plan de financement - demande d'un accord de principe pour poursuivre le travail de préparation sur la cartographie et l'investissement d'un outil de gestion des pistes cyclables

Décision ⇒ **Accord de principe OK pour participer à ce projet (aux 2 projets) sous réserve d'un engagement après validation d'un plan de financement**

Estimation : inconnue à ce stade.

2- Développement d'un outil commun de gestion du PDIPR porté par le Parc de Chartreuse

Le Parc de Chartreuse compte 1500 km d'itinéraires de promenade et de randonnée répartis sur 7 EPCI différents. Il n'existe aujourd'hui aucun outil commun de gestion de ces itinéraires et une démarche a été initiée dès 2022 auprès des collectivités et de leurs services tourisme et SIG pour évaluer leurs attentes. L'objectif de la démarche est de mutualiser la gestion et les coûts et d'harmoniser les données à l'échelle des collectivités concernées par le périmètre du Parc de Chartreuse. Un accord de principe des collectivités est nécessaire pour poursuivre le travail.

Présentation par Kévin Gueffier du projet (Annexe2.)

Outil de gestion porté par le parc de chartreuse avec une volonté de mutualisation des données

SMAPS concerné par la phase 2 en 2026 sous réserve d'accord des EPCI

Convention avec le parc de chartreuse estimation d'un plan de financement cout mutualisé SMAPS + 3 Com com uniformisation des données à l'échelle du territoire.

Etude de mise en place de l'outil au prorata du nombre de kilomètres/territoire.

Décision ⇒ **Accord de principe pour participer, néanmoins en attente de précision sur les éléments budgétaires pour se positionner sur un accord de principe.**

Estimation : 3 à 5 000 € la 1ère année conditionnée au linéaire de km à répartir pour les 3 EPCI

Années suivantes entre 1500 et 3 000 € par an.

⇒ **La CCLA se rapproche du PNR de Chartreuse pour intégrer cet outil dans leur adhésion**

➤ **Finances** : délibération relative aux demandes d'avance auprès des 3 EPCI membres

Bien que ce sujet relève du Comité syndical, il est proposé de prendre une délibération du Bureau pour acter de la demande faite aux 3 EPCI membres, de procéder à une avance sur les cotisations 2025, dès le mois de janvier 2025, cela pour tenir compte des retards de paiements d'un certain nombre de subventions. Par exemples :

- La Région doit payer près de 200 000 € de subventions (N2000, Leader, ...)
- L'Etat au travers du Fonds vert doit payer près de 70 000 €
- ...

Le président revient sur les difficultés de trésorerie de cette fin d'année dernière et de ce début d'année 2025. Les enveloppes sollicitées auprès des 3 EPCI s'élèvent à 40 % sur la base des cotisations versées en 2024. Un montant arrondi peut être retenu. Les demandes d'avance sont en cours d'instruction et de versement dans chaque EPCI.

⇒ Les membres du Bureau syndical valident, à l'unanimité des présents, la délibération ci-dessus

Remarque : Le Vice-président à la Culture, Georges Cagnin, revient sur l'information transmise en bureau le 12 novembre dernier, à l'occasion du vote de la délibération culture présentant le projet « CTEAC-VPCT et demandes de financement » il est notamment précisé l'engagement du SMAPS pour une deuxième édition d'EALP en 2026, cet engagement étant précisé dans le calendrier prévisionnel de la délibération.

Bureau du 04/02 :

2- Délibérations :

➤ **Culture** : délibération relative à la répartition du budget entre les Compagnies missionnées sur la CTEAC 2025-2026

Le Vice-Président, Georges Cagnin, présente les actions « EAC Enseignements artistiques et culturels » retenues pour 2025 et rappelle les 4 compagnies qui vont intervenir sur le territoire au cours de l'année 2025 pour mener les actions d'éducation artistique et culturelle « Vers un Projet Culturel de Territoire » VPCT :

- ✓ Compagnie La Fabrique des Petites Utopies : « En Avant la culture, ici et pour tous ! » - temps 1 et 2
- ✓ Compagnie La Vagabonde : « La Grande cordée », volet 1 Fanfare de violons ; volet 2 L'homme qui plantait des arbres
- ✓ Compagnie Institutout : « Flemme »
- ✓ Compagnie Camino : « L'Âge d'or »

Pour assurer la mise en œuvre de ces différentes actions le plan de financement se définit comme suit :

Compagnies artistiques	Budget € TTC (dépenses pour l'année civile 2025)
Compagnie La Fabrique des Petites Utopies	30 000 €
Compagnie La Vagabonde	14 000 €
Compagnie Institutout	10 000 €
Compagnie Camino	10 000 €
Autres projets EAC à soutenir, émanant du territoire	5 000 €
MONTANT TOTAL DEPENSES	69 000 €

Pour mémoire, les recettes prévues au titre de la CTEAC-VPCT 2025 sont les suivantes :

Année de préfiguration à la convention CTEAC-VPCT (année civile 2025)	Coût global (pour l'année 2025)	DRAC	Région Auvergne-Rhône-Alpes	CCVG	CCY	CCLA
Actions liées à l'année de préfiguration à la convention CTEAC-VPCT	69 000 €	49 000 €	8000 €	4000 €	4000 €	4000 €
Animations REZO LIRE	5000 €	5 000 €				
MONTANT TOTAL SOLLICITE	74 000 €	54 000 €	8000 €	4000 €	4000 €	4000 €

Pascal Zucchero revient sur la participation de la CCLA et plus particulièrement sur l'événement d'EALP En Avant le Printemps sur le territoire de la CCLA ⇒ Novalaise en réflexion plutôt favorable pour le printemps 2026, mais impact de la période électorale. Georges Cagnin rappelle l'importance du « sous réserve qu'une commune du territoire soit candidate » à l'événement. Il rappelle également la rediffusion du bilan d'EALP, aux niveaux contenus, fréquentation et financier afin que chacun dispose bien de toutes les informations.

Georges Cagnin indique également que la convention « VPCT » Vers un Projet Culturel de Territoire pour la CTEAC Convention Territoriale des Enseignements Artistiques et Culturels est prévue dans sa 1^{ère} version pour la fin février pour des raisons administratives, et qu'elle sera amendée progressivement jusqu'en septembre pour sa version finalisée vis-à-vis de la DRAC notamment.

⇒ Les membres du Bureau syndical valident, à l'unanimité des présents, la délibération ci-dessus

➤ **Mobilité – AMICI (Alcotra)** : présentation des maquettes des projets et de la convention de coopération entre le SMAPS et les EPCI par Claire Belet, chargée de mission mobilité.

⇒ **Proposition de l'Action de Coopération SMAPS-CCVG** : Aménagement et mise en tourisme d'un itinéraire cyclable transfrontalier entre Via Rhôna et Via 5 Lacs
Le plan de financement se définit comme suit :

Plan de financement Itinéraire cyclotouristique (projet ALCOTRA - AMICI)			
version de la Convention, budget SMAPS de projet AMICI			
Nature des dépenses	Montant (TTC)	Recettes	Montant (TTC)
Etude plan de jalonnement et suivi AMO et MOE - SMAPS	20 000,00	UE-FEDER	129 600,00 €
Acquisition panneaux signalétiques itinéraire – SMAPS*	40 000,00	Autofinancement	32 400,00 €
Acquisition panneaux promotion – SMAPS *	10 000,00		
Marquage au sol – SMAPS *	60 000,00		
Communication, traduction et divers - SMAPS	5 000,00		
Sous-Total TTC	135 000,00		
Dépenses forfaitaires de projet - SMAPS	27 000,00		
Total projet TTC	162 000,00	Total recettes	162 000,00 €

Suites à donner :

- Faire le point avec le DGS de la CCVG sur le plan de financement
- A confirmer par la CCVG

⇒ **Proposition de l'Action de Coopération SMAPS-CCY : expérimentation d'un service de TAD**

Le plan de financement se définit comme suit :

Plan de financement CCY TAD Action 4.5 (projet ALCOTRA - AMICI)			
<i>version de la Convention, budget SMAPS de projet AMICI</i>			
Nature des dépenses	Montant (TTC)	Recettes	Montant (TTC)
Etude modelisation et AMO - SMAPS	15 000,00	UE-FEDER	105 600,00 €
Prestation de Transporteur - CCY	90 000,00	Autofinancement	26 400,00 €
Communication, traduction, divers - SMAPS	5 000,00		
Sous-Total TTC	110 000,00		
Dépenses forfaitaires de projet - SMAPS	22 000,00		
Total projet TTC	132 000,00	Total recettes	132 000,00 €

Suites à donner :

- Faire le point avec le DGS de la CCY sur le plan de financement
- A confirmer par la CCY

⇒ **Proposition de l'Action de Coopération SMAPS CCLA – Expérimentation ligne de covoiturage**

Le plan de financement se définit comme suit :

Plan de financement Ligne covoiturage (projet ALCOTRA - AMICI)			
<i>version de la Convention, budget SMAPS de projet AMICI</i>			
Nature des dépenses	Montant (TTC)	Recettes	Montant (TTC)
Etude ligne de covoiturage - SMAPS	28 000	UE-FEDER	96 000,00 €
Déploiement expérimental Ligne de covoiturage – CCLA	60 000	Autofinancement	24 000,00 €
Déploiement covoiturage planifié - SMAPS	11 000		
Communication, traduction et divers - SMAPS	1 000,00		
Sous-Total TTC	100 000,00		
Dépenses forfaitaires de projet	20 000,00		
Total projet TTC	120 000,00	Total recettes	120 000,00 €

Suites à donner :

- Faire le point avec le DGS de la CCLA sur le plan de financement
- A confirmer par la CCLA

⇒ **Décisions :**

- Une délibération sera soumise dans chaque Com com après validation des fiches action
- La convention de coopération « public-public » qui encadre ses actions dans le projet AMICI est présentée et validée. Pour résumer, cette convention définit les rôles de chaque partie ainsi que les modalités financières du projet. Dans ce cadre, le SMAPS est l'unique interlocuteur de l'Europe. A ce titre il percevra les subventions européennes et reversera aux Com com les sommes correspondant aux actions réalisées déduction faite des participations au financement.

⇒ Les membres du Bureau syndical valident, à l'unanimité des présents, la délibération ci-dessus relative aux 3 projets ci-dessus (maquette, plan de financement et convention de coopération)

- **Mobilité – AMICI (Alcotra) :** dans le cadre de la consultation relative au jeu numérique, suite à la mission d'AMO préalable, présentation par Claire Belet de l'action de création d'un jeu numérique pour sensibiliser les jeunes à la mobilité.

⇒ SMAPS : Opérateur de cette action pour le partenariat franco-italien

⇒ Objectif : Développer un jeu numérique pour sensibiliser le public scolaire collégiens aux enjeux et solutions de mobilité durable (12-17 ans)

⇒ *Le calendrier des actions se définit comme suit :*

- *Mission AMO pour appui à l'élaboration du cahier des charges de développement du jeu réalisé entre octobre et décembre 2024*
- *Lancement du marché fin février, notification mi-mars, rendu de la version test en octobre et version définitive du jeu en décembre 2025.*
- *Consultation : candidatures du 01-03-2025 au 31-03-2025, période réalisation de Avril 2025 au 15-12-2025*

⇒ *Financement : Dépenses totales de projet prévues (prestations) : 80 000 € TTC*

- *Procédure adaptée M.A.P.A < seuil 90 000 € HT.*
- *Sourcing : développement dans un budget max de 50 000 € TTC (/80 000 € TTC de projet)*

⇒ *Les membres du Bureau syndical valident, à l'unanimité des présents, la délibération ci-dessus sur le marché pour le jeu numérique.*



SYNDICAT MIXTE DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD

PROJETS ARTISTIQUES CTEAC
« Vers un Projet Culturel de Territoire » 2025



Communauté de communes
de Yenne



PROJETS ARTISTIQUES CTEAC – Vers un Projet Culturel de Territoire 2025

4 compagnies :

La Fabrique des Petites Utopies (30 000 €)

La Vagabonde (14 000 €)

Institout (10 000 €)

Camino (10 000 €)

Soutien à d'autres projets du territoire

Budget de 5000 €

2025

La Fabrique des Petites Utopies

« En Avant la culture, ici et pour tous ! »

▪ **TEMPS 1 - Camion-théâtre - 9 au 21 juin 2025 - Territoire Communauté de communes du lac d'Aiguebelette**

Lieu implantation à définir. Thématiques : famille & nature

- Ateliers contes, écriture musicale, invention d'histoires
- 2 spectacles
- 2 « temps pour penser » la culture autrement :
 - *Quels types de programmations et actions sur un territoire en milieu rural ?*
 - *Nature, environnement, patrimoine : comment faire culture ensemble ?*
- Partage et mutualisation du camion-théâtre pour autres compagnies EAC ou autres structures du territoire (associations, écoles de musique, écoles...)



2025

La Fabrique des Petites Utopies

« En Avant la culture, ici et pour tous ! »

▪ **TEMPS 2 - Camion-théâtre – octobre 2025 – Territoire Communauté de communes de Yenne**

Lieu implantation à définir. Thématique : magie

- Ateliers de magie
- Partage et valorisation des ateliers du temps 1
- Temps de création : répétition partagée, atelier
- 1 spectacle
- 2 « temps pour penser » la culture autrement :
 - *Quels types de programmation et d'actions sur un territoire en milieu rural ?*
 - *L'itinérance : un nouvel accès à la culture en milieu rural ?*
- Partage et mutualisation du camion-théâtre



avantpays savoyard SYNDICAT MIXTE

PROJETS ARTISTIQUES CTEAC – Vers un Projet Culturel de Territoire 2025

2026

La Fabrique des Petites Utopies

« En Avant la culture, ici et pour tous ! »

- TEMPS 3 - Camion-théâtre – printemps 2026 – Territoire Communauté de communes Val Guiers

Lieu et dates à définir

- Organisation de la 2^e édition d'En Avant le Printemps ! : valorisation projets EAC, des Parcours Artistiques, des harmonies, orchestres et chorales de l'APS,,



avantpays savoyard SYNDICAT MIXTE

PROJETS ARTISTIQUES CTEAC – Vers un Projet Culturel de Territoire 2025

2025

La Vagabonde

« La Grande Cordée »

- VOLET 1 – La Fanfare de violons

Orchestre de violons ambulants

- Le groupe est aujourd'hui constitué de 22 personnes de 9 ans pour le benjamin à 81 ans pour l'ainé. Certains sont des violonistes confirmés et d'autres sont débutants. Constitution et répétitions du groupe tous les dimanches
- 2 stages sur 2 week-end (mai/juin) ouvert aux musiciens amateurs pratiquant le violon, l'alto ou le violoncelle
- Concert/déambulation pédestre et musicale les 21 et 22 juin entre deux communes, en passant par des fermes (itinéraire en cours de construction). Territoires identifiés : Val Guiers et CCLA

ORCHESTRE DE PRATIQUE AMATEUR PAR LA VAGABONDE

La fanfare de violons

RECROUTE!


Vous aimez le violon, l'alto ou le violoncelle ?

Vous voulez vous y mettre, vous y remettre ? Enfants ou adultes, rejoignez la fanfare de violons !

TARIF : 20 €

PARTICIPEZ À L'UN DE NOS STAGES ET DÉAMBULATIONS EN AVANT-PAYS SAVOYARD

INFOS JULIAN AJ 06 83 03 47 44



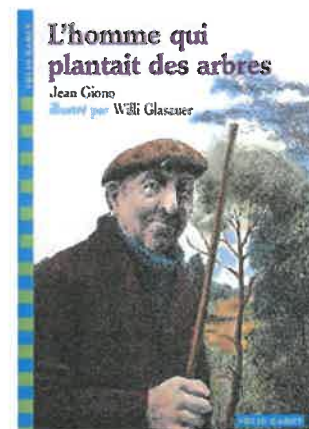
2025

La Vagabonde « La Grande Cordée »

▪ VOLET 2 – L'homme qui plantait des arbres

Solo pédestre entre deux communautés de communes du territoire

- Le groupe est aujourd'hui constitué de 22 personnes de 9 ans pour le benjamin à 81 ans pour l'aîné. Certains sont des violonistes confirmés et d'autres sont débutants. Il se réunit tous les dimanches,
 - Ateliers d'écriture avec l'auteur Benjamin Groetzing : les récits seront mis en musique par Julian Boutin lors de son passage dans les communes
 - Tournée du solo à pied du 15 au 21 septembre entre la CCY et la CCLA (dans des lieux non dédiés, à définir)



2025

2026

Institout « Flemme ! »

- Ateliers ergothérapie et construction d'assises
 - Ateliers d'écriture
 - Ateliers de jeu (théâtre)
 - Ateliers de cirque
- Ateliers de musique assistée par ordinateur

- Ces ateliers pourraient aboutir à une participation des jeunes au sein du spectacle « Flemme » joué lors d'En Avant le Printemps !

- Les assises resteront sur le territoire



Camino - « L'Âge d'or »

- **Projet intergénérationnel axé sur l'intervention d'amateurs au sein de divers ateliers artistiques. Ces ateliers seront menés en majeure partie par des artistes APS, mettant en lien les habitants et les acteurs culturels.**

- Ateliers écriture et lecture publique
- Ateliers arts plastiques
- Ateliers théâtre
- Ateliers chant
- Ateliers danse
- Suivi visuel (captation vidéo des ateliers)

2025

2026



- **Ces ateliers aboutiront à une forme unique : un spectacle interdisciplinaire qui viendrait réunir toutes les pistes de recherche glanées au cours des ateliers et qui serait joué lors d'En Avant le Printemps 2026 !**



Contrat Chaleur Renouvelable

Bilan du Contrat Chaleur Renouvelable SMAPS / Grand Lac 2022 / 2025

26/02/2025



Contrat Chaleur Renouvelable

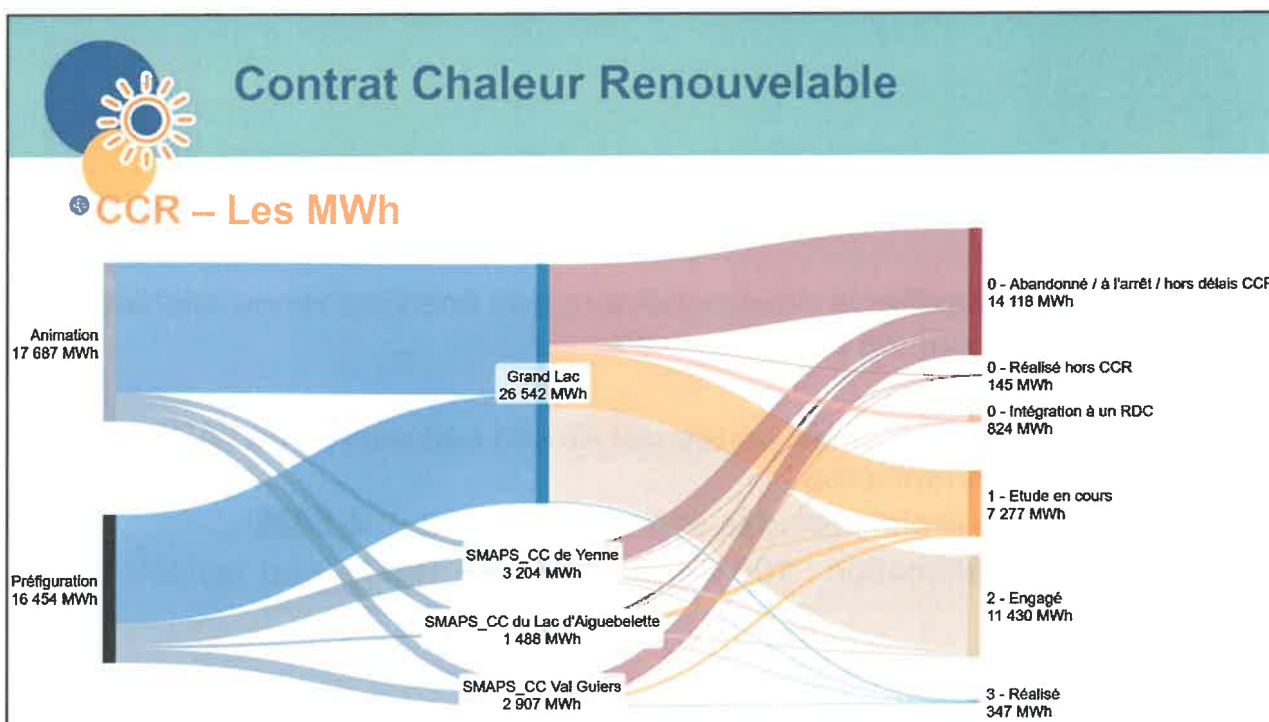
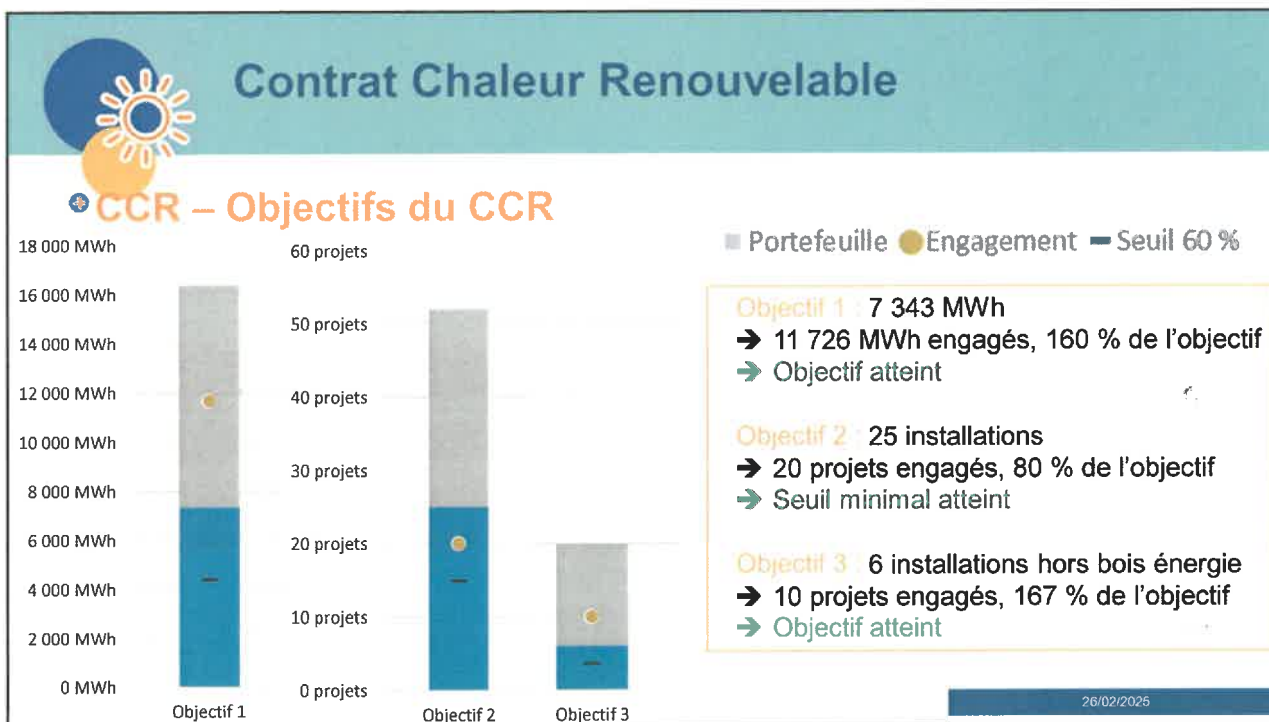
CCR – Rappels du cadre

Objectif : massifier le développement des énergies renouvelables thermiques pour les professionnels

Modalités : candidature portée par Grand Lac auprès de l'ADEME. 2 enveloppes financières :

- Aides aux projets (études et investissements): 4,5 M€
- Aides à l'animation : 100 k€ en part fixe + 100 k€ part variable

26/02/2025





Contrat Chaleur Renouvelable

CCR – Les projets du SMAPS

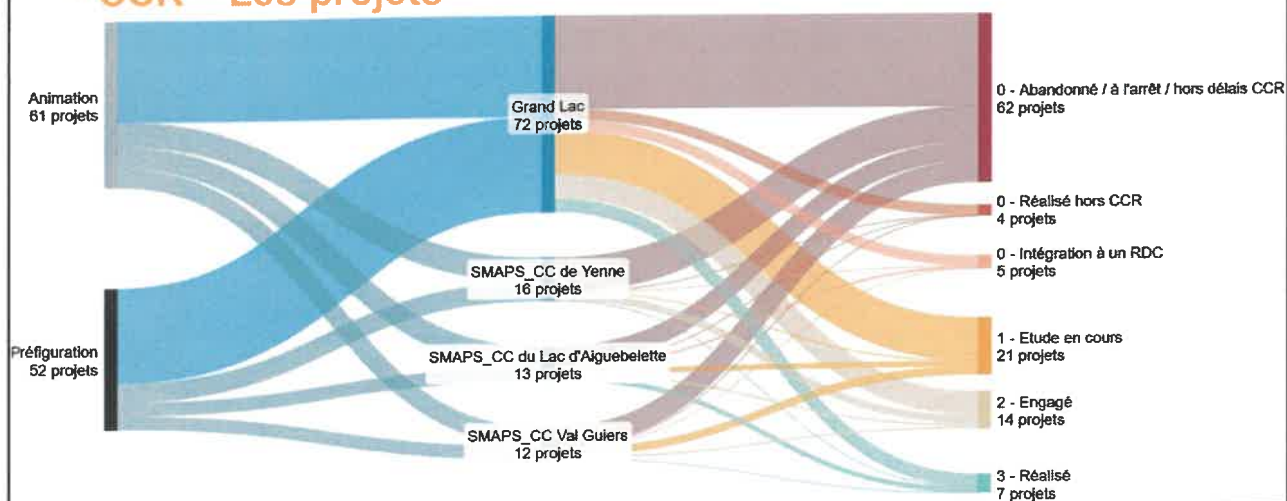
Maitrise d'ouvrage	Commune	Object	Filière	Montant d'aide	MWh EnR
Mairie de Marcieux	Marcieux	Étude	Géothermie	4 480 €	-
Mairie de Ayn	Ayn	Investissement	Biomasse	21 840 €	52
Mairie de Marcieux	Marcieux	Investissement	Géothermie	29 671 €	29,1
Commune de Yenne	Yenne	Investissement	Biomasse	104 183 €	252
Commune de Yenne	Yenne	Investissement	Solaire thermique	6 720 €	6
Commune de Belmont-Tramonet	Belmont-Tramonet	Étude	Géothermie	4 043 €	-
SCCV La Fatta	Novalaise	Investissement	Biomasse & réseau	189 150 €	377
OPAC 73	St Béron	Investissement	Biomasse	56 280 €	134
OPAC 73	Yenne	Investissement	Biomasse	137 400 €	327
Commune de Novalaise	Novalaise	Étude	Biomasse & réseau	6 216 €	-
Commune de Domessin	Domessin	Étude	Biomasse & réseau	4 165 €	-
Commune de Domessin	Domessin	AMO	Biomasse & réseau	14 000 €	-


26/02/2025



Contrat Chaleur Renouvelable

CCR – Les projets






Contrat Chaleur Renouvelable

+ CCR – Les projets

TERRITOIRE	13 projets à Grand Lac // 7 projets au SMAPS
NATURE	20 aides pour des investissements // 16 aides pour des études
FILIERE	4 géothermie // 3 solaire thermique // 13 bois énergie (dont 3 avec réseau)
TAILLE	De 5 MWh/an (Vinaigrerie Badin) à + de 5 000 MWh/an (extension RCU Aix-les-Bains)
PORTEUR	9 publics // 11 privés
MONTANT	De 5 700 € à 2 228 000 € en investissement

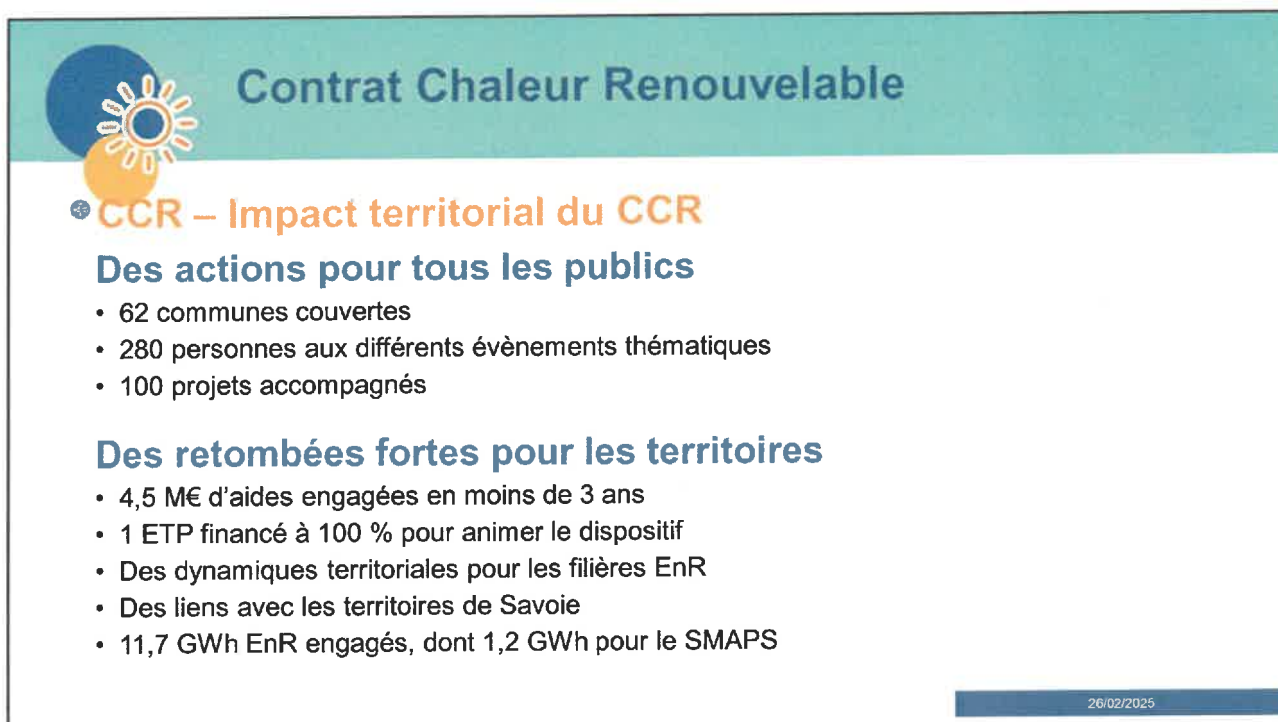
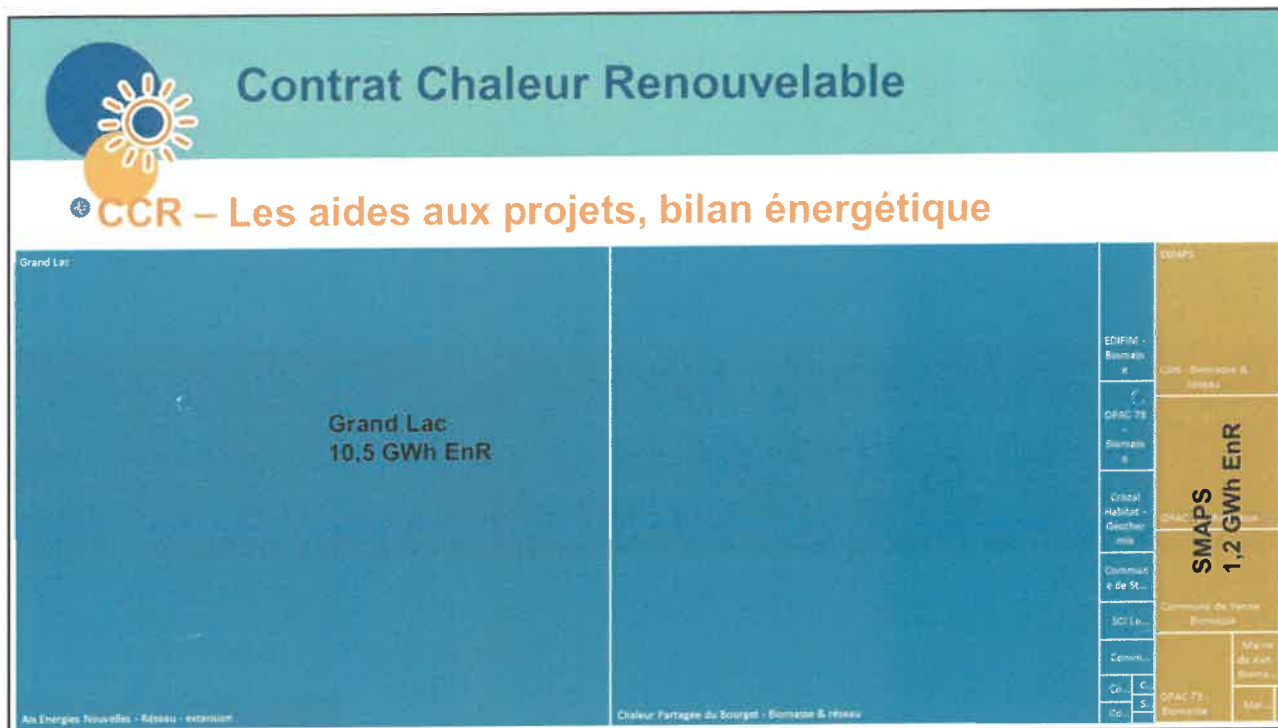
26/02/2025



Contrat Chaleur Renouvelable

+ CCR – Les aides aux projets, bilan financier

Grand Lac 3,9 M€	SMAPS 0,6 M€
Grand Lac Chaleur Partagée du Bourget - Biomasse & réseau	All Energies Nouvelles - Réseau - extension SCI Le Crochet - Géothermie OPAC 73 - Biomasse Commune de Ruffieu - Géothermie Communauté de Communes de Voglia - Biomasse Commune de Voglia - Biomasse






Contrat Chaleur Renouvelable

Contrat Chaleur Renouvelable Savoie 2025 / 2028

26/02/2025



Contrat Chaleur Renouvelable

CCR Savoie

Le SDES opérateur départemental pour une dynamique ambitieuse

- 1 seul interlocuteur pour l'ADEME
- Maintien partiel des capacités d'animations territoriales existantes
- Ambition volontariste dans un contexte difficile :
 - objectif 100 kWh/hab (115 kWh/hab pour le CCR actuel)
 - 3 ans pour atteindre les objectifs (au lieu de 4 ans)

Une organisation à structurer en Savoie

- Répartition des missions SDES / territoires
- Lien avec les acteurs privés : gisement important à mobiliser
- Rôle clé des communes à mobiliser : compétence réseau de chaleur
- Partage du risque : proposition de solidarité territoriale (même répartition du risque que la répartition du financement → base population)

26/02/2025



Contrat Chaleur Renouvelable

CCR Savoie

Organisation et engagements respectifs (*convention en cours d'élaboration*)

Financement ADEME+SDES réparti sur la base de la population hors RCU

Solidarité technique et financière

- Contribution à l'objectif : tous les territoires mobilisent l'enveloppe au fil de l'eau
- Partage du risque : en cas de non atteinte de la part variable (ou 100 % de la part variable), financement

Engagements (formalisation à arbitrer)

- En GWh EnR engagés par chaque territoire
- Animation : ETP ou prestation d'animation en cohérence avec les ambitions
- Portage : présences des techniciens et élus aux différents temps (COTECH / COFIL / CAA) et relais des élus auprès des cibles (communes, entreprises ...)

26/02/2025



Contrat Chaleur Renouvelable

CCR Savoie

Les engagements du SMAPS

	Nb d'habitants hors RCU	ETP chaleur renouvelable	Coûts sur 3 ans (€)	Financement maximal ADEME + SDES (€)	Financement du Territoire (€)	Financement Max du Territoire (si 0 projets CCR) (€)
Tarentaise	50 557	0,6	95 666	67 643	28 023	121 010
Arllysère	25 943	0,5	75 000	34 710	40 290	105 124
Coeur de Savoie	37 613	0,5	71 173	50 324	20 849	53 432
Maurienne	41 489	0,5	75 000	55 510	19 490	51 210
Grand Chambéry	41 616	0,5	75 000	55 680	19 320	81 137
Grand Lac	41 471	0,7	104 631	55 486	49 145	81 220
SMAPS	22 905	0,4	57 789	30 646	27 143	31 866
TOTAL	261 594	3,7	554 260	350 000	204 260	525 000

26/02/2025



Contrat Chaleur Renouvelable

CCR Savoie

Partenariat SMAPS / Grand Lac

Quelles orientations pour l'animation du prochain CCR ?

- Poursuivre la sous-traitance et mutualisation avec Grand Lac :
Coût pour le SMAPS : 17 500 €/an sur 3 ans , soit 52 500 € au total
Aide animation ADEME : 10 000 € part fixe + 20 000 € par variable
Reste à charge : 22 500 €, soit 7 500 €/an
- Animer en interne SMAPS

26/02/2025

